



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ

portant désignation des experts du Conseil scientifique du Plan de gestion des sédiments de la Rance

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

VU les conclusions du rapport de mai 2017 de la mission d'inspection du CGE/GGEDD ;

VU les conclusions du comité de pilotage du plan de gestion des sédiments de la Rance du 20 octobre 2017 ;

VU les conclusions de la réunion intervenue le 02 juillet 2018 au siège de Dinan Agglomération ;

CONSIDÉRANT l'organisation adoptée pour la réalisation d'un plan de gestion des sédiments de la Rance, qui comprend l'installation d'un conseil scientifique ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale pour les affaires régionales et de la sous-préfète de Dinan ;

ARRÊTE

Article 1 : Un conseil scientifique portant sur la problématique de la gestion sédimentaire de la Rance est constitué, dont le rôle sera :

- de traduire en question de recherches les besoins de connaissances exprimés par le comité de pilotage et le rapport de la mission d'inspection du CGE/GGEDD,
- d'identifier les différentes solutions de gestion des sédiments et d'analyser leur efficacité,
- d'améliorer la compréhension du processus de sédimentation en proposant des méthodes d'observation et de modélisation,
- de rechercher des pistes de valorisations des sédiments,

Il présentera les conclusions de ses travaux et ses préconisations au comité de pilotage.

Il pourra s'autosaisir de l'ensemble des sujets touchant à la problématique de la gestion sédimentaire de la Rance et recommander la réalisation d'études ou de recherches sur des points particuliers.

Article 2 : Sont nommés membres de ce conseil scientifique :

BARBIER	Rémi	Gouvernance territoriale, Controverses environnementales, Comportements pro-écologiques, Démocratie participative
BIORET	Frédéric	Flore vasculaire et végétations littorales, phytosociologie, écologie végétale
DUCROTOY	Jean-Paul	Spécialiste estuaires, écosystèmes, approches transverses, développement durable

HAUVILLE	Sylvain	Gestion portuaire
HEITZ	Carine	Gouvernance territoriale, Controverses environnementales, Comportements pro-écologiques, Démocratie participative
LAJEUNESSE	Isabelle	Géographie physique, humaine, économique et régionale
LE HIR	Pierre	Hydrodynamique et transport de sédiment en estuaire
LEPAGE	Mario	Milieu piscicole
LEVREL	Harold	Économie écologique
LUPTON	Sylvie	Économie des déchets (boues, Lisiers), Management des risques en agriculture
MICHARD	Bertrand	Expert en hydraulique et sédimentologie
MOLLARET	Émilie	Gestion et traitement des déchets organiques
SAS	Marc	Suivi estuaire et dragage Senior Expert Port, Dredging, Coastal and Offshore Engineering
SCHERRER	Paul	Dragage
SOUCHU	Philippe	Chaîne trophique (phytoplancton)
THIEBAUT	Eric	Écologie benthique et en océanologie biologique

Article 3 : Le conseil scientifique élit en son sein son président et adopte un règlement intérieur afin d'établir ses règles de fonctionnement.

Article 4 : Le conseil scientifique peut solliciter la participation d'experts à ses travaux.

Article 5 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la sous-préfète de Dinan, sont chargés, chacun en ce le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **02 AOUT 2018**

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine


Christophe MIRMAND

